

Paris, le 11 janvier 2021

Signature d'une convention de partenariat « 1 jeune, 1 solution »

Premier employeur privé de jeunes en France, les entreprises du commerce et de la distribution sont engagées de longue date en faveur de l'emploi des jeunes et notamment de jeunes non-diplômés.

Les entreprises du secteur sont par ailleurs conscientes de la nécessité pour tous les acteurs de l'emploi de renforcer leurs efforts, dans le contexte économique actuel, pour accompagner les jeunes qui arrivent sur le marché du travail.

Dans cet objectif, ce lundi 11 janvier, à l'occasion du lancement de la campagne de communication « A chacun sa solution », visant à promouvoir le dispositif « 1 jeune, 1 solution », Jacques Creyssel, Délégué général de la FCD, a signé une Convention de partenariat avec Elisabeth Borne, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, et Thibaut Guilluy, Haut-Commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises.

Par la signature de cette convention, la Fédération du Commerce et de la Distribution, s'engage à ce que ses entreprises adhérentes rejoignent la mobilisation autour du plan « 1 jeune, 1 solution », en faisant connaître et en relayant le dispositif mis en place par le Gouvernement.

En 2020, la mobilisation des enseignes pour faciliter l'accès des jeunes au marché du travail malgré la crise, s'est déjà traduite par une forte progression de l'alternance : plus de 27 000 contrats de professionnalisation et de contrats en apprentissage ont ainsi été signés, en hausse de 39,5% par rapport à 2019.

En 2021, les enseignes poursuivront cette mobilisation pour accompagner les jeunes, qui sont l'avenir de notre secteur, vers l'emploi et la formation.

A propos de la FCD : La Fédération du Commerce et de la Distribution regroupe la plupart des enseignes de la grande distribution, qu'il s'agisse de distribution alimentaire ou distribution spécialisée. Ce secteur compte 750 000 emplois, plus de 10 millions de clients par jour, 2131 hypermarchés, 5962 supermarchés, 3952 supermarchés à dominante marques propres (ex-maxidiscomptes), près de 3700 drives, environ 20 000 magasins de proximité, plus de 30 000 points de vente pour un volume d'affaires d'environ 200 milliards d'euros. La FCD intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, du développement durable, des relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), des relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.

Contact :

Sophie Amoros : samoros@fcd.fr - 01 44 43 99 12 - 06 15 72 13 82